

UNIVERSITE LA ROCHELLE

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA ROCHELLE, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Assistant-e en gestion administrative, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE LA ROCHELLE, au titre de l'année 2026 :

Madame ZECCHINI Sophie, Directrice générale des services adjointe, présidente, La Rochelle Université

Monsieur BOISTAY Nicolas, Directeur général des services, vice-président, La Rochelle Université

Monsieur COSTA Christophe, attaché principal d'administration, expert, Université de Poitiers

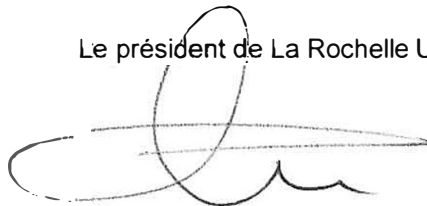
Madame VALLETTE-CHARIOT Florence, ingénieure d'études de classe normale, experte, Université Bordeaux

Madame COITOUX Corinne, ingénieure d'études de classe normale, suppléante, La Rochelle Université

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à La Rochelle, le

Le président de La Rochelle Université

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a series of smaller, connected strokes below it.

Gérard BLANCHARD